



Le Bulletin d'Information Odarsois



BIO n°7

Juillet 2018

Commission communication relations publiques de la mairie d'ODARS 16 allée des Pyrénées 31450
Bulletin d'Informations périodique. Directeur de la publication : Patrice ARSÈGUEL





Sommaire

Le mot du maire **Page 3**

Actions communales

⇒ Commission jeunes	Page 4
⇒ Commission travaux	Page 4
⇒ Commission urbanisme	Page 5
⇒ Commission communication	Page 6
⇒ Commission finance	Page 6
⇒ CCAS	Page 7

Les comptes rendus des conseils municipaux

⇒ Du 30 Aout 2017	Page 7
⇒ Du 25 Octobre 2017	Page 7
⇒ Du 29 Novembre 2017	Page 9
⇒ Du 28 Février 2018	Page 9
⇒ Du 28 Mars 2018	Page 10
⇒ Du 11 Avril 2018	Page 11

L'école	Page 12
Le PEDT	Page 12



Les associations

⇒ Le Foyer Rural	Page 12
⇒ Odars Pétanque club	Page 12
⇒ Les Amis du Lauragais Toulousain	Page 12
⇒ LEO (Loisirs Ecole Odars)	Page 13
⇒ JOE (Jeunes Odars Evènements)	Page 13
⇒ Le Comité des Fêtes	Page 14
⇒ Le club des aînés	Page 14
⇒ L'ACCA	Page 15

Actions intercommunales

⇒ Taxe de séjours	Page 15
⇒ Alerte Ambroisie	Page 15
⇒ Alerte Tiques	Page 15

La presse **Page 16/17**

Infos pratiques **Page 18/19**

Bonne lecture !!



L'été 2018 est enfin arrivé et avec lui une page se tourne.

Le 30 juin à l'arrivée des beaux jours, notre chère secrétaire de mairie Andrée Blanc a pris sa retraite.

Après avoir succédé en 1995 à Simone Sylvestre, Andrée a su s'adapter aux différentes façons de travailler, elle aura accompagné trois maires et cinq équipes municipales.

Depuis un an, nous nous préparons, nous nous organisons, et nous avons encore du mal à imaginer demain sans la principale collaboratrice du maire.

Nous avons tous apprécié sa discrétion, sa disponibilité, et son sens du service public.

Au cours de ces 4 années, nous avons formé un véritable tandem qui avançait dans la même direction avec un même objectif, faire de notre village un lieu de vie agréable et dynamique pour ses habitants.

Aussi, je la remercie encore pour sa collaboration. Mais je veux également lui souhaiter une bonne retraite après toutes ces années passées au service de sa commune.

Durant trois mois, Andrée a passé le relais à Catherine CASADEBAIG, un plan de formation a été mis en place afin qu'elle puisse assurer dans les meilleures conditions, les fonctions liées à son poste. Je lui souhaite plein succès à ce poste et bienvenue dans notre village qu'elle apprécie déjà.

Le 11 avril le conseil municipal a voté le budget, fruit de longues et studieuses semaines de préparation et de débats. Le budget primitif 2018, a été voté sans augmentation des taux de fiscalité.

Vous avez été plus de cinquante à profiter des entretiens gratuits mis en place lors de l'opération « BIMBY » (Build In My BackYard).

Le Plan local d'urbanisme a été arrêté en conseil municipal le 27 juin 2018.

Les travaux sur la commune se poursuivent et la construction de la nouvelle classe sera terminée pour la rentrée scolaire. Le réseau de Gaz s'étend jusqu'à l'école.

Le comité des fêtes a élu un nouveau bureau lors de son assemblée générale extraordinaire le 26 juin 2018.

Je félicite le nouveau président du comité des fêtes Pierre GARCIA et sa nouvelle équipe.

Je leur souhaite tous mes vœux de bonne réussite pour mener cette association particulière, à qui la municipalité délègue l'essentiel des activités festives de la commune.

Je tiens à remercier publiquement l'ancien bureau, particulièrement son président François LEDAIN, sa trésorière Martine JULIEN, leur équipe, leurs conjoint(e)s pour l'investissement fourni. En effet le comité des fêtes fut réactivé le 05 novembre 2015, sur la demande du conseil municipal.

Le bilan est très positif, ils ont su, apporter une nouvelle dynamique au sein du village, créer un nouvel événement le festival culturel « Od'Arts », organiser trois fêtes dont la dernière spécialement réussie, avec un beau feu d'artifice.

Je remercie toutes les associations du village, qui participent activement à la vie de notre commune, la pétanque, les amis du Lauragais, Léo, le club des aînés, la chasse, le foyer rural avec ses nombreuses sections et JOE l'association des jeunes.

La nouvelle génération pleine d'énergie, de talent, sélectionnée et dirigée par un ancien joueur expérimenté a permis à nos chers Bleus de décrocher une deuxième étoile. Ce 15 juillet 2018 restera gravé à jamais dans toutes les mémoires et dans l'histoire du pays. Vingt ans après l'exploit de leurs prédécesseurs, l'équipe des footballeurs tricolores nous reviennent avec la « Coupe du Monde » pour le plus grand bonheur des Françaises et Français.

Cette nouvelle génération porte bien les valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité, de civisme et de respect de notre chère république.

Aimé Jacquet disait :

« Le travail individuel permet de gagner un match mais c'est l'esprit d'équipe et l'intelligence collective qui permet de gagner »

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture, de bonnes vacances et je vous donne rendez-vous le 11 novembre prochain, pour commémorer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale.



Actions communales

Commission jeunes

Les beaux jours arrivent et notre projet intergénérationnel prend tournure. Après avoir installé les deux zones de jeux d'extérieur pour nos enfants, posé les bancs pour que les plus grands se détendent, des zones de circulation ont été mises en place, afin de faciliter et sécuriser les déplacements des enfants mais également des personnes souhaitant se promener autour de la mairie, des jeux et de la salle polyvalente.

Vous avez eu, peut-être, l'occasion de constater la plantation de quelques arbres aux abords de la salle polyvalente et des jeux. Nous les avons choisis de bonne dimension, afin que cet été, ils nous procurent un peu d'ombre.

Très prochainement, nous mettrons à disposition une boîte à livres en accord et en collaboration avec la bibliothèque d'Odars. Une petite idée culturelle, où chacun pourra à sa guise, déposer et/ou emprunter des livres. Ce sera bien entendu totalement gratuit et vous pourrez ainsi faire partager et découvrir les livres que vous avez aimés.

Pour les plus sportifs, la prochaine étape sera la création d'un terrain pour rollers et basket derrière la salle polyvalente et proche du terrain de tennis. Puis la conception également d'un nouveau terrain de foot à côté de l'école pour nos jeunes sportifs et studieux !

Commission travaux

Salle polyvalente:

La réfection d'une partie de la chaussée autour de la salle polyvalente et des chemins piétonniers ont été réalisés.

Espaces intergénérationnel:

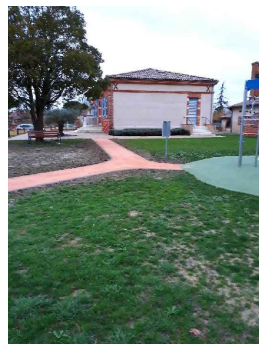
Allées, plantations d'arbres, arbustes et diverses plantes sont venus agrémenter l'aire de jeux des enfants.

Des bancs ont également pris place proche des jeux et du terrain de pétanque.

Un terrain de football à 7, proche de l'école ainsi qu'un terrain multi sport (basket et football) sur un revêtement dur permettront la pratique de ces sports mais aussi celle du roller, le long du terrain de tennis. Quelques



aménagements viendront clôturer notre espace.



Personnes en situation de handicap

Deux places de parking pour personnes handicapées proches de l'entrée de la salle polyvalente ont été implantées ainsi qu'une autre aux abords de l'église. D'autres travaux de mise aux normes dans la salle polyvalente : WC, porte d'entrée et quelques petits aménagements seront effectués afin que notre commune soit en conformité pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Radar pédagogique

Grâce à l'implantation de deux panneaux d'affichages aux entrées du village un radar pédagogique a pu être installé gratuitement par la société qui prendra également à sa charge l'entretien de celui-ci.



Un second radar, à l'autre bout du village, viendra compléter notre engagement afin de réduire la vitesse et responsabiliser les automobilistes.

Travaux école

Les travaux d'extension à l'école ont commencé en avril et devraient se terminer à temps pour que la nouvelle classe soit opérationnelle pour la prochaine rentrée.



Suivront également la réalisation d'un nouveau préau et la rénovation de la cour afin d'agrandir l'espace de jeux.





Futurs travaux dans notre commune:

La rénovation de la seconde partie du chemin des Habitants et de la rue de Tournon sont au programme de 2019.

Enfin des études de travaux sont également en cours concernant les carrefours RD2/allée des Pyrénées et celui de la RD54/chemin de Sion et chemin Saint Papoul.

Extension du Réseau de Gaz Naturel sur la commune:

Suite à une négociation avec GRDF et un groupement avec la crèche d'Odars gérée par le Sicoval le réseau de Gaz va être étendu jusqu'à l'école.

Compte tenu de la consommation cumulée crèche et École cette extension de 294 m ne coûtera rien à la commune.

Autre nouveauté nous aurons une partie de Bio-Gaz dans ce réseau.

Si vous êtes intéressé pour profiter d'un branchement merci de contacter...

Suite à une demande de raccordement pour remplacer l'alimentation en propane de l'école d'Odars par du gaz naturel (environ 50% moins cher), le réseau de la commune sera étendu de près de 300m jusqu'à l'école (voir trait en pointillé vert sur plan joint).

A l'initiative de la mairie, du fait d'une demande concomitante organisée avec la crèche SICOVAL, la consommation future des 2 bâtiments publics a été prise en compte dans l'étude GRDF. Cela a permis de ramener les coûts de raccordements gaz respectifs des 2 bâtiments à 400€ chacun (contre + de 4000€ si école seule du fait de la distance au réseau).

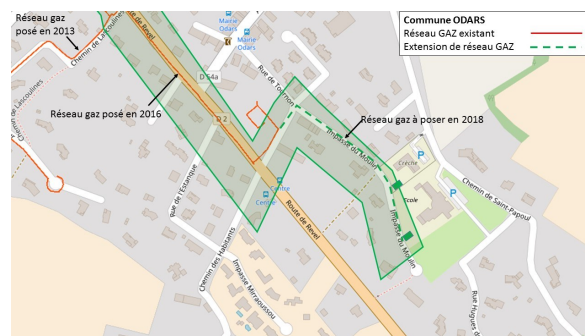
La commune d'ODARS devrait réaliser une économie sur la fourniture d'énergie pour l'école de l'ordre de 3000 à 4000€/an. La mairie d'ODARS vient lancer une consultation pour choisir un fournisseur d'énergie qui devra proposer une offre de fourniture de bio-méthane* à un prix de KWH bien inférieur à celui du propane (contrat actuel). Cette option sera choisie dans la mesure où elle reste compétitive par rapport aux autres offres de fourniture de gaz naturel traditionnels.

Le réseau s'étant étendu sur la commune, certaines habitations pourront s'y raccorder à des conditions plus avantageuses qu'auparavant. Si vous souhaitez connaître le coût de raccordement de votre habitation veuillez contacter GRDF au 09-69-36-35-34.

*le bio-méthane est un gaz de récupération produit sur le territoire français à partir des déchets agricoles, ménagers, boues de stations d'épuration. Il est commercialisé par un fournisseur

qui le rachète au producteur.

Cette démarche permet de contribuer à l'émergence de cette énergie renouvelable de réseau tout en limitant les approvisionnements extérieurs à la France. Selon une étude ADEME, d'ici 2030 on estime que 30% du gaz de réseau sera renouvelable ou de récupération.



Commission urbanisme

Arrêt du PLU

La mobilisation de tous les acteurs concernés depuis septembre 2014 a permis à notre commune d'élaborer le PLU qui prend en compte les observations de la population, la réalité du terrain, ses atouts mais aussi ses contraintes.

Le 27 juin 2018, les membres du Conseil Municipal ont tiré le bilan de la concertation et ont arrêté le projet du PLU. Ce projet arrêté a été soumis pour avis aux personnes associées ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés sur ce projet. Ces personnes disposent maintenant d'un délai de trois mois pour transmettre leur avis. Il s'en suivra une enquête publique, portant sur le projet de PLU, pour la durée d'un mois. Le commissaire enquêteur rendra son rapport. Le projet de PLU arrêté, soumis à enquête publique pourra faire l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport établi par le commissaire enquêteur.

Nous espérons approuver le PLU avant la fin de l'année.

Le Bimby

« Un nouveau mode de développement urbain »

L'opération Bimby fut un véritable succès sur notre commune.

En effet, vous avez été une cinquantaine de foyers à profiter des entretiens gratuits.

Ces entretiens vous ont permis d'exposer et de faire étudier par des architectes urbanistes vos projets d'extension, de réhabilitation, et ou de construction nouvelle.

Notre commune achèvera dans quelques mois la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Ce



Actions communales

document va déterminer, pour les 10 prochaines années, des règles d'urbanisation qualitatives qui vont conforter l'identité et l'attrait d'Odars.

Les cas concrets que vous avez exposés ont permis aux urbanistes de tester le règlement écrit et le règlement graphique.



Le retour de ces entretiens nous a aidé à affiner les documents PLU que nous travaillons maintenant depuis plus d'un an.

Commission communication

Une retraite bien méritée

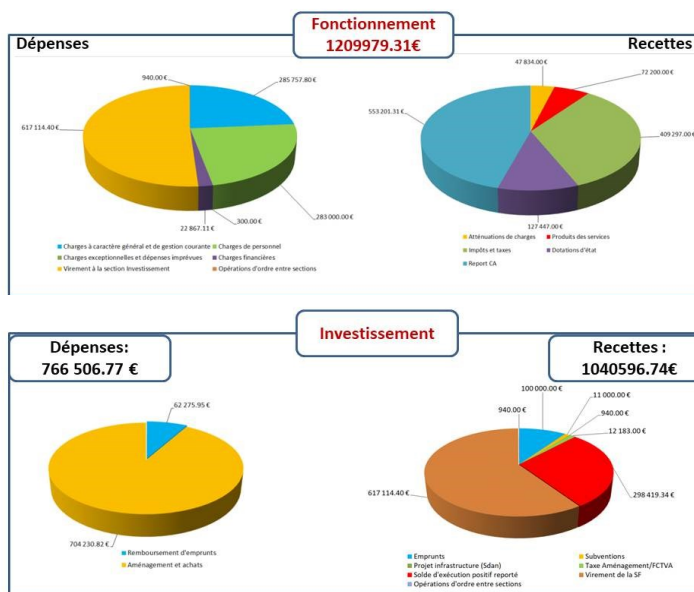
Andrée Blanc née Laynet est une pure Odarsoise qui a toujours vécu au village. En 1992, elle a intégré la mairie comme secrétaire sous le mandat de Janine Jouanneau, remplaçant Simone Sylvestre et elle a connu un nouveau maire en 1995 avec Serge Colle. Elle a terminé sa carrière avec comme premier édile Patrice Arseguet. C'est ce dernier qui a fait l'éloge de la nouvelle retraitée en retraçant sa fonction depuis ses débuts, à l'ancienne mairie, et son arrivée à la nouvelle. Il a pris le soin de divulguer de nombreux détails : Marie-Ange Coujou, adjointe, avait pris soin des différents décors, y compris le bocal du poisson rouge, qui rappelaient de bons souvenirs du passage d'Andrée Blanc dans les locaux de la maison du peuple. Le maire a fait un rapide tour d'horizon sur la personnalité de sa secrétaire qu'il regrettait déjà, insistant sur sa discrétion, sa disponibilité et sa ponctualité. Les nombreuses personnes venues saluer pour la dernière fois la secrétaire savent qu'ils pourront désormais la croiser dans les rues du village mais comme citoyenne, entourée de toute sa famille : son mari André, sa maman Simone, son frère Gilbert, ses enfants et ses petits enfants. Une soirée de départ empreinte de beaucoup d'amitié qui s'est terminée par un buffet dînatoire.



Commission finances

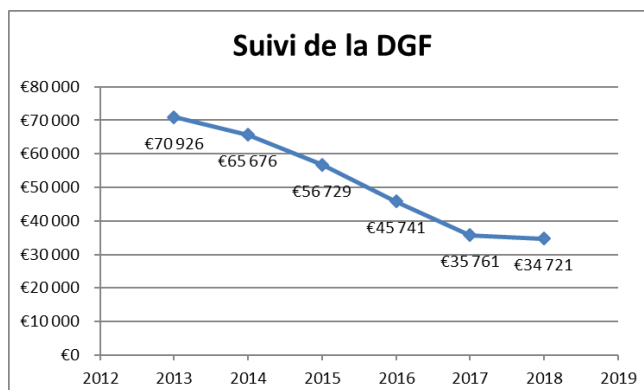
Budget 2018

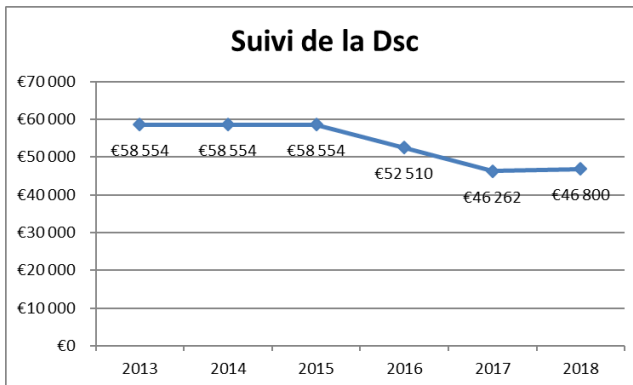
Le budget voté lors du conseil municipal du 11/04/2018 est représenté ci-dessous et indique la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.



Le budget va permettre de réaliser les travaux de la cinquième classe principalement, de terminer les travaux d'aménagement du village et des achats de matériels utiles à l'école et à l'équipe municipale.

L'évolution des dotations de l'état et du Sicoval est présente sur les deux graphes suivants. On y constate une baisse constante depuis 2012 jusqu'à 2017, les montants de 2017 ayant été reconduits pour 2018. Pour atténuer ces baisses, nous sommes très attachés à réaliser des économies sur tous les postes. En dépit de ces diminutions de dotations, nous n'avons pas augmenté cette année les trois taxes.





CCAS

Le samedi 16 décembre 2017 à midi nos anciennes et anciens étaient à l'honneur.

Pour la première fois les membres du CCAS et les anciens de la commune se sont retrouvés autour d'un repas très convivial, animé musicalement par une pianiste et une accordéoniste d'Odars.

Merci pour cet instant partagé.

Merci à Marie Ange et aux membres du CCAS pour la décoration et l'organisation.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 AOÛT 2017

- 19 -17 – SICOVAL : MODIFICATION ET VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le maire précise que le conseil de communauté du SICOVAL a approuvé le 27 mars dernier le montant de l'attribution de compensation pour l'exercice 2017. Il est maintenant nécessaire que chaque conseil municipal délibère de façon concordante, faute de quoi les AC ne seront pas modifiées pour 2017, et par conséquent les besoins communaux en matière d'enveloppe de voirie pour l'année ne pourront pas être pris en compte. Il propose d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voiries et des retenues sur AC tels qu'ils apparaissent dans l'annexe 2 jointe au présent compte rendu ainsi que les montants des AC 2017 (cf annexe 1). Approuvé à l'unanimité.

- 20 -17 – REGULARISATION LIGNES BUDGETAIRES

Afin de régulariser notre comptabilité, Mr le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits de lignes budgétaires

comme suit :

Augmentation du poste 6156 + 1000 €

Augmentation du poste 673 + 200 €

Diminution du poste 60632 - 1200 €

Accord unanime du conseil municipal.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2017

- 21 -17 – SIVURS : CONVENTION DE SERVICE COMMUN ET REGLEMENT INTERIEUR

Vu la dissolution du SIVURS prononcée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 et prenant effet au 31 Août 2017,

Considérant la délibération du conseil syndical du SIVURS en date du 15 décembre 2016 et qui demande au SICOVAL de porter le service commun de restauration,

Considérant que le SICOVAL accepte de créer un service commun, sous réserve que les communes adhérentes en fassent la demande et qu'il n'y ait pas d'incidence financière pour le SICOVAL ou les communes non adhérentes au service,

Considérant que parmi les communes du SICOVAL membres du SIVURS, seules Castanet-Tolosan, Deyme et Vieille-Toulouse ont informé officiellement et dès le départ le SICOVAL de leur souhait de ne pas participer au service commun,

Considérant la délibération S201706012 du conseil de communauté du SICOVAL du 6 juin 2017, portant sur la convention de service commun restauration adoptée par les 16 communes concernées (communes du SICOVAL copropriétaires de l'outil de production souhaitant adhérer au service commun).

Considérant le courrier de la préfecture de Haute-Garonne du 21 juillet 2017 demandant au SICOVAL de retirer sa délibération du 6 juin 2017 et de se prononcer une nouvelle fois sur cette question conformément à ses observations portant sur les bénéficiaires du service commun, sur les modalités de fonctionnement du service et sur la copropriété du bâtiment composant les cuisines centrales.

Considérant la délibération S201709026 du conseil de communauté du SICOVAL du 11 septembre 2017 approuvant la nouvelle version de la convention de service commun de restauration pour les communes membre,

Considérant le rapport exposé par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention de service commun restauration.

- 22 -17 – MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.



Les comptes rendus des conseils municipaux

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2019.

Ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation ;
- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes :
- congé de maladie ordinaire
- congé de longue maladie et congé de longue durée
- temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
- congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
- congé de maternité, de paternité ou d'adoption
- versement du capital décès
- permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC), dans le cadre des situations suivantes :
- congé de maladie ordinaire
- congé de grave maladie
- congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
- congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la structure publique territoriale sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Après discussion, l'Assemblée décide à l'unanimité :

- de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'Assurance Statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux

agents

affiliés à l'IRCANTEC ;

- de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée in fine au vu des résultats de la consultation.

-23 -17 – INDEMNITE DE CONSEIL SUITE AU CHANGEMENT DE RECEVEUR

Monsieur le maire expose que suite au départ de Mme VIEU et à la nomination de Mr FUERTES Denis, au poste de trésorier du Centre des finances Publiques de Montgiscard-Baziège, le conseil municipal est amené à délibérer de nouveau sur le montant de l'indemnité de conseil du trésorier pour le budget communal.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1962 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection de documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement locaux,

Considérant que cette indemnité est attribuée pour les conseils fournis par le comptable public dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière ;
- L'analyse budgétaire de trésorerie ;
- La gestion économique ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Où les explications du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- De demander le concours de Mr FUERTES pour assurer des prestations de conseil
- De lui accorder une indemnité de confection des documents budgétaires
- De lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat, calculée selon les bases définitives de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité
- De mandater le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à la majorité (2 abstentions, 1 voix contre).

-24 -17 – APPROBATION ENQUETES PUBLIQUES DES CHEMINS

Monsieur le maire expose au conseil que



les enquêtes publiques concernant l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 107 dit d'En Combes et la création d'une nouvelle portion de la voie communale n° 5 dite de Bergues ont eu lieu du 23 septembre au 07 octobre 2017.

Résultat des enquêtes :

Déclaration pour : aucune

Déclaration contre : aucune

Avis du commissaire enquêteur : favorable

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le résultat de ces décisions et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ces opérations, notamment les actes notariés nécessaires aux transferts éventuels de propriété.

-25-17 – PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de se rendre au 100^{ème} Congrès des Maires qui aura lieu à Paris du 21 au 24 novembre 2017. Les frais d'inscription au congrès, soit 95 € seront pris en charge par la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-26-17 – DEPENSES DIVERSES FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour :

- Organiser la cérémonie du 11 novembre (gerbe, apéritif)
- Acquérir une plaque au nom de Mr Lacoste qui sera installée au Jardin du Souvenir
- Dégager une enveloppe de 6700 € pour les primes au personnel qui seront versées en décembre 2017.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

- 27 -17 – INSCRIPTION AU PROGRAMME ANNUEL DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est envisagé la réalisation de travaux de sécurisation de carrefour RD2 et RD 54A ainsi que la pose de radars pédagogiques sur la RD2.

La mairie a confié au SICOVAL par voie de convention en date du 29 novembre 2017 la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des travaux éligibles au programme amende de police sur les routes départementales dans la limite de l'agglomération conformément aux termes de la convention.

Il est rappelé que les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'inscrire au programme amende de police les travaux pour un montant de 30 000.00 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- 28-17 – AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SICOVAL POUR L'AMENAGEMENT DU JARDIN AUTOUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est envisagé la réalisation de travaux de création de cheminements piétons et plantation de végétaux pour l'aménagement du jardin à côté de la mairie.

Le Maire a confié au SICOVAL par voie de convention, la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à la majorité (2 abstentions) les plantations de végétaux pour un montant de 8 111.15 € H.T.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- 29-17 -ORGANISATION DE LA RECEPTION DE FIN D'ANNEE AVEC LE PERSONNEL COMMUNAL

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser un apéritif dînatoire avec le personnel communal. Accord unanime du conseil. Mme COUJOU DELABIE est missionnée pour préparer cette petite fête qui aura lieu le vendredi 15 décembre. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017 à l'article 6232 'fêtes et cérémonies'.

INFOS DIVERSES

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 16 Décembre à la salle de motricité à l'école. Monsieur le Maire demande aux élus voulant y participer de se faire connaître.

Le contrat emploi avenir de Lise prend fin le 11 janvier 2018. Un contrat d'apprentissage pour préparer le CAP Petite Enfance lui a été proposé, mais elle n'a pas été intéressée.

Monsieur le Maire fait le point sur sa première visite au Congrès des Maires qu'il considère riche en enseignements.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2018

- 01 -18 – APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur BRETHOUS présente au Conseil Municipal les résultats budgétaires de l'exercice 2017 qui apparaissent sur le compte de gestion du receveur. Il précise qu'ils sont identiques à ceux de notre compte administratif.

Ensuite, il présente le compte administratif de la commune qui s'établit de la manière suivante :

Réalisations de l'exercice 2017

Fonctionnement

• Dépenses	550 185.27 €
• Recettes	709 076.53 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 158 891.26 €



Les comptes rendus des conseils municipaux

Investissement

- Dépenses 147 264.69 €
- Recettes 35 597.38 €

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de - 111 667.31 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 605 862.75 € (il s'agit de dépenses prévues, mais non engagées à ce jour).

Le résultat de clôture de l'exercice est de 47 223.95 €

Mr BRETHOUS invite le conseil municipal à passer au vote après que le maire a quitté la salle.

Approbation unanime du conseil.

- 02 - 18 - URBANISME : APPROBATION DE L'INSTAURATION DU SURSIS A STATUER

Vu la délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du PLU en date du 10 septembre 2014

Vu la délibération débattant du PADD en date du 28 septembre 2016

Monsieur le maire rappelle qu'actuellement, le Règlement National D'Urbanisme s'applique à toutes demandes d'urbanisme, la commune ne peut pas empêcher des projets qui sont compatibles avec le RNU au risque de compromettre l'exécution du futur PLU.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que dans le cas où un PLU est suffisamment avancé dans son élaboration, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur toutes demandes d'autorisation qui seraient de nature à compromettre l'exécution du futur PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'instauration du sursis à statuer, dans les conditions fixées par le Code de l'Urbanisme. Le sursis à statuer prendra fin dès que le PLU sera opposable au tiers
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et motiver tous les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.

- 03 -18 - VOTE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'INSTAURATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la société SIGNAL REGIE, représentée par son président, Bertrand GIRAUDY pour l'installation sur le domaine public attenant à la voirie routière de deux mobiliers urbains sous la forme de panneaux double-face, et d'un radar pédagogique en agglomération sur la RD2.

Considérant que ce projet destiné à la publicité extérieure a également un intérêt général lié à l'effectivité des limitations de vitesse dans l'agglomération et donc au renforcement de la sécurité routière sur son territoire, le conseil municipal accepte à la majorité cette installation (2 voix contre, 1 abstention) et autorise le maire à signer cette convention.

Le maire précise que cette installation est gratuite et qu'en contrepartie de l'occupation du domaine public par les

panneaux d'information, la société versera à la commune une redevance annuelle de 200 € par panneau.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

Avant de commencer la séance, Mr le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire du commandant BERTRAME, victime des derniers attentats à Trèbes et de Madame Knowl.

Ensuite, Mr LUVISUTTO donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr BRETHOUS fait une remarque concernant le compte administratif voté lors de la séance précédente. En effet, suite à une erreur 'de plume', la somme des Restes à Réaliser 2017 à prendre en compte pour le budget 2018 n'est pas 605 862.75 € comme annoncé mais 614 566.95 €, soit une différence de 8703.70 €. Il précise qu'il n'y a pas d'ouverture de crédit supplémentaire et que cette somme a été votée l'année précédente.

- 04 -18 - APPROBATION ET CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA 5^{ème} CLASSE

Suite à la commission de choix qui s'est réunie le 26 mars 2018, le maire demande au conseil de délibérer sur le choix des entreprises qui ont été retenues pour l'extension de l'école à savoir :

- Lot 1 VRD NEROCAN TP 35 474.96 €
- Lot 2 GROS ŒUVRE PEDRO FRERES 33 965.90 €
- Lot 3 CHARPENTE PROBATEL 28 346.62 €
- Lot 4 MENUISERIE EXT VERRE SOLUTION5 963.00 €
- Lot 5 SERR/CLOTURE CASBAS 11 454.00 €
- Lot 6 PLATRERIE BASSI LABOBIE 8 275.05 €
- Lot 7 ELECTRICITE EATS 3 610.60 €
- Lot 8 PLOMBERIE ROSSI 3 732.90 €
- Lot 9 PEINTURES/SOL RAUZY 5 188.35 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce choix et autorise le maire à signer le marché avec les différentes entreprises.

Pour un démarrage des travaux au plus tôt, le maire précise que la date retenue pour la signature des marchés est le 13 avril 2018.

- 05 - 18 - DISSOLUTION DU SITPA (Syndicat de Transport des Personnes Agées)

Suite à la décision du Préfet du 24 novembre 2016 de dissoudre le SITPA dans le cadre de l'application de la loi NOTRE, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette dissolution ainsi que sur la répartition de l'actif et du passif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 de ce syndicat fait apparaître un excédent de trésorerie de 76 615.94 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette dissolution et décide de reverser au conseil départemental de la Haute-Garonne cet excédent.

Les comptes rendus des conseils municipaux



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

- 06 -18 – CCAS Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 et vote du budget primitif 2018

Le maire présente à l'assemblée le compte de gestion qui est en accord avec le compte administratif 2017. Il donne le détail des dépenses et recettes réalisées en 2017 par le CCAS, soit :

- en dépenses de fonctionnement : 1427.46 €
- en recettes de fonctionnement : 1500.00 €

L'assemblée délibère et vote à la majorité le compte de gestion et le compte administratif 2017.

Le Détail du budget primitif du CCAS est établi ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 6593.10 €
- En recettes de fonctionnement: 1500 €
- Résultat reporté R002 : 5090.10 €

Le budget est voté à la majorité.

-07 - 18 – SDAN (schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : décision d'amortissement sur un an

L'instruction comptable M14 prévoit l'amortissement obligatoire de subvention telle que le SDAN ; Le trésorier nous invite à délibérer pour fixer la durée d'amortissement et prévoir les crédits nécessaires sur notre budget.

Vu la modicité de la somme (940 €), Monsieur le Maire propose d'amortir cette subvention en 1 an en effectuant les écritures comptables suivantes sur le budget primitif 2018 :

- Compte 6811 (dotation aux amortissements) mandat de dépenses de - 940 €
- Compte titre de recettes de + 940 €

Afin d'éviter toutes ces écritures annuelles de versement, d'amortissement et de neutralisation de la subvention, il propose également de mandater cette participation sur la section de fonctionnement au compte 65548, et ce à compter de 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

-08 - 18 - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

- Vote des taxes
- Vote des programmes d'investissement.

Monsieur le Maire donne les grandes lignes du budget primitif 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 1 209 979.31 €
Recettes de fonctionnement : 656 778.00 €
Résultat de fonctionnement reporté : 553 201.31 €
Dépenses d'investissement : 93 254.57 €

Monsieur le Maire constate la baisse constante des

dotations
données par l'état.

En ce qui concerne les taxes, il propose au Conseil Municipal de reconduire les taux votés en 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 14.50 %
- Taxe foncier bâti 15 %
- Taxe foncier non bâti 76.50 %

Les programmes d'investissement à reprendre sont les suivants :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018, les taux des taxes locales ainsi que les programmes d'investissement.

	Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Travaux salle polyvalente	8 703.70 €	+ 2 300 €
Aménagement place	97 491.81€	0€
Travaux divers rénovation	140 252.52 €	0€
Travaux église et école	34 454.80 €	0€
Enfouissement réseau Télécom	28 841.81 €	+ 1 175 €
Travaux 5è classe	178 428.50€	+15 677.22 €
Local technique	120 000.00 €	0€
Acquisition matériel informatique	2 782.16 €	+ 3 590.70 €
Acquisition équipement	702.65 €	+ 5 820 €
Equipement école		+ 3 590.70 €
Défibrillateur	1 734 €	0€



Les associations et l'école

L'école d'Odars

Encore une année scolaire bien remplie... Cette année, les classes de CP, CE1 et CE2 ont bénéficié d'un enseignement natation suite à la participation financière de la mairie et grâce aux parents accompagnateurs qui ont passé l'agrément. Divers projets ont été menés dans toutes les classes. - Une sortie éducative pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 : randonnées pédestres, journée « neige » avec randonnée en raquettes, promenade en traîneaux à chiens...



- Une sortie au zoo pour les classes de maternelle,
- Une exposition d'arts visuels autour du voyage,

- Une sortie vélo, dernière semaine de juin.

Le spectacle de fin d'année a eu lieu le vendredi 29 juin 2018 avec pour thème : « Le tour du Monde en 80 jours »

PEDT (Projet Educatif De Territoire)

L'aménagement du temps scolaire sera toujours d'actualité à la rentrée de septembre 2018.

Nous sollicitons la participation de bénévoles afin de partager des moments avec les enfants autour de jeux de sociétés ou de vos centres d'intérêts.

Si vous désirez vous associer à ce projet, nous vous invitons à vous manifester auprès de la Mairie ou directement à l'école.



Foyer Rural

Fête du Sport 2018

C'est un week end automnal qui a accueilli tous les sportifs prêts à faire la fête. Il est vrai que dame météo a été très capricieuse pour un mois de juin.

Les festivités ont débuté le vendredi soir par un trail nocturne organisé par la section Running.

Les fortes pluies du samedi matin ont découragé tous nos marcheurs.

Dans la salle polyvalente, les terrains de badminton étaient installés pour accueillir les finalistes du tournoi de l'année. On peut noter que nos féminines sont très douées dans ce genre de sport. Elles ont figuré sur tous les tableaux.

Les 15 enfants de la section tennis ont été récompensés pour leur prouesse de

l'année.

Pour les adultes le tournoi fut remporté par l'indéboulonnable Michel ANDRIEU.

Trois valeureux cyclos ont dans l'après-midi parcouru nos belles routes du Lauragais.

Le tournoi de foot à 7 organisé par le couple HERNANDEZ MAUREL a eu son succès habituel et a pu se dérouler sous un rayon de soleil apprécié de tous.

Dans le courant de l'après-midi un baptême d'Harley Davidson Le Plaisir a donné un plus d'animation à cette 6^{ème} édition de la fête du sport. Avant la remise des récompenses plusieurs démonstrations de danse, de Zumba ont comblé notre public.

Après avoir félicité tous les participants Alain ARNAUD Président accompagné de Marie Ange COUJOU et d'Alain LUVISUTTO élus municipaux ont chargé les bras de tous ces sportifs au combien valeureux.

La troisième mi-temps a débuté par un apéritif suivi d'un repas animé par CALICOPA.

A l'année prochaine !

Odars Pétanque Club

Le club de pétanque continue son bout de chemin avec tous les mercredis et tous les week end des rassemblements sur le boulodrome J-B LAYNET.

La prochaine manifestation organisée par le club aura lieu le dimanche 9 Septembre avec la journée des challenges.

Les modalités de cette rencontre vous seront fournies en temps utile.

Pour votre info, et si vous le souhaitez vous pouvez venir tous les vendredis soir à partir de 21 h pour vous détendre et passer un agréable moment. Le terrain est ouvert à tous, jeunes moins jeunes. Mesdames n'hésitez pas à nous rejoindre !

Les Amis du Lauragais Toulousain

L'année 2018 a commencé par une conférence donnée par M. Lucien Ariès, président de l'ARBRE.. La « Table de Peutinger » est la première carte des voies romaines sur parchemin.

Elle date du XIII^{ème} siècle. Elle a servi aux militaires romains puis au transport des marchandises comme le vin d'Italie et l'étain pour la fabrication du bronze. Elle couvre l'empire romain et au-delà jusqu'en Chine...



L'assemblée générale a eu lieu le mardi 27 mars à 19h30, suivie de la projection d'un film sur le débarquement et le port



artificiel
d'Arromanches en Normandie.
Nous avons partagé un copieux
buffet.



Le 7 avril, journée à l'Isle-Jourdain. Visite du musée européen d'art campanaire avec de magnifiques cloches historiques, des carillons et des clochettes de tous les pays. Dans une vitrine des clochettes montées dans des « subrejougs » en bois façonné, creusé, sculpté. Ils préservent les cordages qui attachaient le joug au timon de la charrette.



Après la pause restaurant, nous avons été accueillis par des bénévoles à la maison Claude Augé, le créateur du Petit Larousse Illustré. Toujours avec nos guides, nous avons suivi les explications de la construction de la collégiale Saint-Martin de 1785. Le clocher resté à côté d'une ancienne église possède huit cloches neuves, associées au gros bourdon et forment un carillon. Un grand merci aux personnes qui ont participé au décrépissage de l'église. Ces travaux sont nécessaires pour retirer l'humidité qui envahit les murs. L'église est un bâtiment communal, par son histoire, il faut en prendre soin !

Le 15 juin nous avons visité l'exposition les « Bâtisseurs de Demain » au centre de formation des Compagnons du Tour de France à Plaisance du Touch. Patrice Arseguel, responsable des formations pédagogiques, nous a accueillis et guidés vers une brillante conférence animée par M. Icher sur la transmission du savoir matériel ou immatériel.



Dans plusieurs pavillons nous avons admiré des chefs d'œuvres réalisés en fin de formation par les compagnons. Nous avons visité enfin les ateliers de charpente, de sellerie, de menuiserie, de serrurerie, de métallurgie et de maçonnerie où sont formés, par une vingtaine de compagnons chevronnés, une moyenne de 500 personnes réparties entre le C.A.P., le brevet professionnel, le bac pro, le B.T.S., et la licence pro. Excellente après midi de découverte, bien organisée et très instructive.



Pour les journées du patrimoine en septembre nous organisons une soirée en chansons populaires et, peut-être d'autres surprises ! Fin septembre : le voyage annuel, cette année, nous allons à Castres. Nous vous invitons à profiter de ces activités en rejoignant notre association :
Les amis du Lauragais toulousain.



LEO

(Loisirs Ecole Odars) est une association loi de 1901 gérée et animée par des parents bénévoles depuis 25 ans, dont le but est de promouvoir et de soutenir financièrement les activités éducatives, culturelles et sportives des enfants de l'École d'ODARS grâce à l'intégralité des bénéfices qui sont reversés depuis sa création. Au cours des années, cette association n'a cessé de progresser et les parents d'élèves bénévoles se sont succédés et investis pour rendre cette association pérenne.



Les fonds sont récoltés grâce à l'organisation de soirées à thème mais également aux participations à des videgreniers et fêtes de fin d'année scolaire.

LEO a également participé de façon significative au voyage pédagogique organisé à Garin (Pyrénées) grâce aux fonds récoltés par la précédente équipe. En Septembre 2017, une nouvelle équipe a pris le relais avec pour président Denis PUI et 5 autres parents d'élèves bénévoles (Sandrine, Aline, Hanane, Isabelle et Julien).

La nouvelle équipe LEO a organisé le 25 novembre 2017 une soirée indienne et le 10 février 2018 une soirée orientale (soirées hautes en couleurs et animées par des danseuses), une occasion pour les habitants, parents et enfants de se retrouver autour de bons repas cuisinés bénévolement dans la joie et la bonne humeur.

Ces deux soirées ont remporté un vif succès avec pas moins de 160 personnes à chaque fois venues partager un moment amical et convivial.

A noter dans vos agendas les prochains rdv de LEO :

- Le Vendredi 21 septembre 2018 pour l'apéro de l'école (pour les parents d'élèves)

Mais aussi des rdv prévus en 2019 avec deux autres grandes soirées gourmandes et riches en surprises pour le plaisir des petits et des grands !!

Ces soirées sont ouvertes à tous, vous pouvez à tout moment vous rajouter à notre liste de diffusion par mail en écrivant à leodars@gmail.com

LEO

Denis et son équipe



JOE

Est une association qui réunit les jeunes d'Odars elle a été fondée en Mai 2014 par Anthony LACAZE pour permettre aux jeunes de se responsabiliser et pouvoir récolter des fonds pour faire des activités ensemble.

Ci-dessous, la composition du nouveau bureau élu le 27 Janvier 2018 :



Les associations

Maxime AUTREAUX Président

Mehdi MAMI Trésorier

Emma PARIS Secrétaire

Patricia BOUTONNET Trésorière Adjointe

Aude HAMTAT-ROUSSEAU Secrétaire Adjointe

Notre première action a été de tenir un stand de prévention lors d'une scène ouverte organisée par la MJC d'Auzielle.

Nous avons organisé des jeux extérieurs "The Game of JOE" lors de la fête du village très appréciés par les jeunes. Nous souhaiterions plus de parents présents pour l'année prochaine !

Notre prochaine action sera un Badminton Nocturne le 6 Octobre 2018 surveillez vos boîtes aux lettres !!!

Merci de nous faire confiance !



Le Comité des Fêtes

Les 8-9 et 10 juin s'est déroulée la « FERIA D'ODARS ».

Ouverture des festivités vendredi soir par la remise de la clé du village par Mr le Maire au Président du comité des fêtes François Ledain, dans une ambiance festive avec des villageois en pleine forme et un Paquito improvisé sur le parvis de la Mairie. Ensuite direction la salle des fêtes pour la « Bodega Tapas à l'Estanquet où les tapas, calamars et frites ont régalié les convives.

Samedi midi retrouvaille autour des grillades du comité afin d'entamer cette nouvelle journée de Féria. S'en sont suivis le tournoi de pétanque, qui comme chaque année a réuni petits et grands dans une excellente ambiance, ainsi que les « Game of JOE » particulièrement apprécié des enfants grâce à son ventre y glisse qui leur a permis de se rafraîchir. La Banda « La Clau » a pris le relais des activités pour un défilé festif et des pauses Jacqueline fortement appréciée de l'ensemble des participants avec une mention spéciale pour l'accueil au sein du lotissement Pibrac !!! Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle polyvalente pour l'apéritif du Comité accompagné de la Banda. Vient enfin l'heure du « Poulet basquaise » ! Vrai succès auprès des convives ! Merci aux cuisiniers !!!! Animé par la Banda « La Clau », l'orchestre « Solenzara » avec un « Se Canto » repris en chœur par l'assemblée et une Tombola avec pesée du jambon, tout était réuni pour passer un bon repas ! Cette année les fêtes sont marquées par le RETOUR du feu d'artifice qui aura permis de rassembler un grand nombre de villageois, terminé par un grand sourire sur l'ensemble des visages et un tonnerre d'applaudissements.

Pour terminer ce week-end direction

l'Eglise dimanche matin pour la messe, suivi du recueillement au monument aux morts pour le dépôt de gerbe. Arrive l'heure de l'apéritif offert par la Mairie et du Kebab de la chasse qui une fois de plus a su régaler les papilles. Puis une après-midi culturelle avec jeux de société, piñatas et la pièce de théâtre « Ciel mon Maire ». Encore un succès !! Ce beau week-end ensoleillé, festif, convivial s'est clôturé par la remise de la Clé à Mr le Maire suivi d'un discours de celui-ci ainsi que du Président du comité des fêtes et par le traditionnel apéritif offert par le Foyer Rural.

Merci à la Mairie pour sa confiance en nous remettant la clé du village durant ces trois jours.

Merci à l'ensemble des associations et des membres du village qui nous ont aidé durant tout le week-end.

Et un grand MERCI à l'ensemble des villageois sans qui ces fêtes ne pourraient être réussies !!!!

Prochains événements :

- BEAUJOLAIS courant novembre 2018 (plus d'informations prochainement)

- Fête locale 7-8-9 juin 2019 RÉSERVEZ VOTRE WEEK-END.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !!!!

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 26 juin 2018 durant laquelle un nouveau bureau a été élu dont les nouveaux membres sont :

- Président : Mr GARCIA Pierre

- Trésorière : Mme AYRAL Audrey

- Secrétaire : Mme HAMTAT-ROUSSEAU Aude

Toutes les personnes intéressées de 16 à 99 ans sont les bienvenues au sein de l'équipe !!!

Contact : comitedesfetes.odars@gmail.com



Le Club des Aînés

Notre association Club des Aînés vieillissant, après plus de 30 ans d'existence, nous lançons un appel et demandons à toutes les personnes intéressées de bien vouloir se faire connaître pour constituer un nouveau bureau. Cela permettra d'assurer une continuité afin que nos aînés puissent se distraire, se retrouver lors d'une sortie, d'un loto ou autre et pour que vive notre village. Pour plus d'information s'adresser à Mme SYLVESTRE au 05 61 81 52 81



L'ACCA

L'ACCA a tenu son Assemblée Générale le 12 Mai. La saison écoulée a été très moyenne, le gibier se raréfie sur notre territoire, comme malheureusement partout (sauf le chevreuil). De plus la météo de ce printemps n'a pas été favorable à la reproduction des perdrix et des lièvres.

Les chasseurs ont donc décidé de limiter les prélèvements, et d'intensifier leur lutte contre les renards, gros prédateurs, par ailleurs friands de bonne volailles....

Intercommunal

Taxe de séjour intercommunale

Suite à la prise de compétence Promotion du tourisme, le Sicoval a instauré la taxe de séjour intercommunale. Depuis le 1er janvier 2018, les hébergeurs ont la charge de sa collecte et de son reversement au Sicoval. Si un propriétaire d'un logement meublé souhaite le louer, il doit le déclarer en mairie, qu'il soit classé ou non.

Pour plus d'information :

Page dédiée sur le site internet du Sicoval

e-mail : tourisme@sicoval.fr / taxesejour@sicoval.fr

Téléphone : 05 62 24 02 02

portail logeur : portailsicoval.mataxedesejour.net

Collecte des branchages

Cette collecte concerne uniquement les branchages (pas de tonte ni de feuillage), présentés en fagot de 1.50 mètre maximum, attaché avec de la ficelle.

Ce ramassage est payant (30 €/collecte dans la limite de 5 m3)

Cette collecte se fait sur rendez-vous au 05 62 24 02 02

Vous pouvez aussi opter pour le broyage des branchages à domicile, (service gratuit).

Les personnes ayant le statut de « Personne à mobilité réduite » pourront bénéficier de 4 collectes de déchets verts gratuites par an.

Alerte Ambroisie

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire ?

Sur ma propriété : je l'arrache !

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants :

Un portail de signalement de cette plante invasive a été mis en place.

www.signalement-ambroisie.fr

Application mobile Signalement Ambroisie

Mél : contact@signalement-ambroisie.fr

LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX MILIEUX NATURELS



La Presse Parle d'ODARS	Publié le 17/02/2017 Amitié et solidarité à la pétanque  Les dames au travail	Publié le 08/03/2017 Affluence des grands jours à la fête de la bière  Le bénévoles se présentent avec joie au public	Publié le 25/03/2017 Top départ pour le trail odarsois 	Publié le 28/03/2017 Succès du vide-greniers des associations  Le stand restauration tenu par l'équipe de Leo
Publié le 01/04/2017 500 personnes ont participé au trail  Au départ des champions	Publié le 05/04/2017 Les Amis du Lauragais soufflent leur 20e bougie  Pendant la lecture des différents rapports	Publié le 14/04/2017 Chasse aux œufs au château  Un lieu très prometteur pour ce week-end	Publié le 09/05/2017 La commémoration du 8-Mai respectée  Tous réunis devant la mairie	Publié le 04/07/2017 Superbe fête des sports  Pendant les discours de bienvenue.
Publié le 11/07/2017 Laïcité : un travail de patience  La fresque vient d'être dévoilée	Publié le 19/07/2017 Une fête locale très ensoleillée  Une mise en bouche très sérieuse	Publié le 05/08/2017 Albert Bautista : un employé modèle  Le maire remet la médaille à Albert Bautista	Publié le 11/08/2017 La saison de chasse redémarre  Gilbert Laynet en pleine action de grillade	Publié le 19/08/2017 L'association de chasse organise un ball-trap  Lors du précédent ball-trap



Publié le 30/08/2017 Ball-trap dans les bois  Au pas de tir.	Publié le 09/09/2017 Belle journée de pétanque  Au fond, André Blanc, gagnant du challenge Laynet	Publié le 23/09/2017 Soirée Musicale  Philippe ,et Agnès	Publié le 28/09/2017 Inscriptions au foyer rural  Pendant les inscriptions	Publié le 28/10/2017 Avec 340 adhérents, le foyer rural en pleine forme  Pendant la lecture des divers comptes rendus
Publié le 06/12/2017 Le club de pétanque se porte très bien  Pendant le repas de fin de saison	Publié le 22/12/2017 Noël pour les aînés 	Publié le 17/01/2018 Conférence Des amis du Lauragais toulousain  Lucien Aries lors d'une précédente conférence	Publié le 19/01/2018 Le foyer rural tend la main aux nouveaux habitants  Alain Arnaud présente les vœux du foyer	Publié le 22/01/2018 Pétanque : cartes et galette  Pendant la distribution de la galette./
Publié le 27/01/2018 Brillante conférence de Lucien Aries 	Publié le 07/02/2018 Convivialité à la société de chasse 	Publié le 14/03/2018 Le succès attendu de la fête de la bière  «Prosit» et ambiance assurée	Publié le 21/03/2018 Cérémonie pour les combattants d'Algérie  La cérémonie a regroupé plusieurs personnalités politiques de la région	Publié le 26/03/2018 Trail d'Odars : Aurélien Jean s'est bien rassuré  Une fois de plus, le départ et l'arrivée avaient lieu devant la salle polyvalente
Publié le 28/03/2018 Près de 400 participants au trail annuel  Le départ des 10 kilomètres	Publié le 26/04/2018 Espace public : de nouveaux projets verront bientôt le jour  Le maire sur la nouvelle aire de jeux	Publié le 19/05/2018 Assemblée générale : les membres de l'Acca se sont réunis  Le bureau de l'Acca	Publié le 14/06/2018 Des ferias réussies  Fête locale les 8 /9 et 10 Juin !	Publié le 19/06/2018 Succès populaire pour la «fête des sports» 



Infos Pratiques

Suite aux derniers orages qui ont entraîné des ravinements, nous avons constaté des dépôts de graviers et de sédiments sur les voies communales provenant des chemins privés situés en amont.

Ces dépôts ont pour effet, d'une part de dégrader la voirie, et d'autre part de boucher les fossés causant ainsi des débordements.

Nous demandons aux propriétaires concernés de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que les voies d'accès privées soient stabilisées;



Une brigade numérique pour contacter la gendarmerie en ligne :

Problèmes de voisinage, victime de cybercriminalité, questions sur le code de la route, conseil contre les cambriolages...

Depuis mardi 27 février 2018, vous pouvez dialoguer par 'Tchat' avec la brigade numérique de la gendarmerie sur tous les sujets de sécurité au quotidien.

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou encore un téléphone, la brigade numérique de la gendarmerie vous répond 24 heures sur 24. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur :

le Tchat de la gendarmerie ;

le compte Facebook de la gendarmerie ;

le compte Twitter de la gendarmerie .

Si vous êtes étranger, la brigade numérique peut vous répondre aussi en différentes langues (allemand, anglais, espagnol et italien). Dans tous les cas, une fois en ligne, vous pouvez commencer à discuter par chat en direct avec un gendarme de la brigade numérique.

À noter :

Sur le site web de la gendarmerie, vous pouvez retrouver également 600 questions-réponses portant sur de nombreux sujets (vous êtes victime, vous avez des informations à communiquer, vous voulez en savoir plus sur certaines démarches administratives, les services de proximité, la réglementation en vigueur, le recrutement dans la gendarmerie...).

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'une amande!!



Service civique

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous voulez faire un service civique, vous gagnerez entre 580 et 688 €/mois, appelez la mairie au 05.62.71.71.40



LA PAROISSE

Le père Daniel Brouard-Derval est parmi nous depuis quelques mois pour le secteur paroissial de Saint-Orens.

Il a mis en place des messes de semaine le jeudi à 18 h dans nos villages un fois par mois.

Les formations pour les funérailles ont lieu maintenant à Saint-Orens : c'est plus pratique pour tous.

Pour tout renseignement contacter le presbytère de Saint-Orens ouvert le matin de 10 h à 12 h. Téléphone 05 61 75 85 67. Site Internet : <http://paroisse.storens.free.fr>

Courriel : secteur.paroissial@paroissestornes.com

Pour les obsèques un téléphone permanent vous accueille au 06 04 04 15 77.

Pour la vie paroissiale à Odars vous pouvez contacter
Eliane Deshayes 06 85 05 73 60,
Andrée Chassereau-Brassens 05 61 81 03 63
Jacques Decroix 06 07 86 03 58.
qui sont prêts à vous aider.

Si vous avez un peu de temps venez participer à la vie de notre église !

L'équipe paroissiale

Infos Pratiques



Année 2018

DIM 02 SEPT	CHALLENGE OPC
SAM 15 SEPT	REPAS AINES
VEND 21 SEPT	APÉRO LEO
SAM 6 OCT	BAD Nocturne JOE
DIM 4 NOV	LOTO DES AÎNÉS
SAM 10 NOV	BEAUJOLAIS CDF
SAM 24 NOV	SOIRÉE LÉO
DIM 25 NOV	AG PÉTANQUE

Nous vous remercions de bien vouloir noter les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie, à compter du 1er juillet 2018 :
le mardi de 14 h à 19 h
le mercredi de 9h à 12h
le jeudi et le vendredi de 14 h à 18 h

Avis aux propriétaires de piscine
Nous vous signalons que les moissons débutent début juillet.
N'oubliez pas de couvrir votre bassin.

Numéros utiles :

Mairie :

Téléphone : 05.62.71.71.40

Courriel : mairie.odars@orange.fr

Site internet : <http://www.odars.fr>

Facebook : "Odars et vous"

Ecole :

Téléphone : 05.61.27.96.14

Courriel : ce.0310722s@ac-toulouse.fr

ALAE :

Téléphone : 05.34.66.53.04

Courriel : alae.odars@gmail.com

Kiné : 06.79.32.00.90

Infirmière : 07.88.81.07.61

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

N° d'appel d'urgence : 112

Nous vous rappelons que la version numérique est disponible
Sur notre site internet officiel
<http://www.odars.fr>
Et sur Facebook « odars et vous »

Nuisances sonores

Nous nous permettons de vous rappeler l'arrêté préfectoral réglementant la lutte contre le bruit :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonores, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Bien que largement pratiqué par de nombreux ménages, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

Le non-respect de cette interdiction expose le contrevenant à une amende pouvant s'élever au maximum à 450 €.

Très bonnes
Vacances à
tous !

